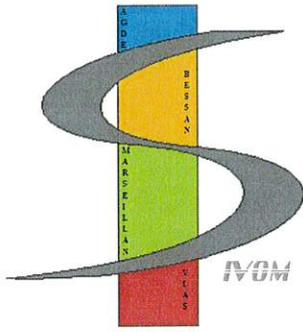


COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022
18 HEURES 30 – CAUX
SALLE DE LA MÉDIATHÈQUE



PRÉSENTS : 24

AGDE : Mme SALGAS, M. BONNAFOUX
BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX
MONTAGNAC : Mme TOKOTO, MM. GUIRAO, AUDOUI
FLORENSAC : MM. TUYA, SEGHER
NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ
LEZIGNAN LA CEBE : M. BRIL
NIZAS : Mme SEMPERE
SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
SAINT-PONS : Mme PRADEL

VIAS : M. ALLARD
CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO
MARSEILLAN : MM. ARAGON, GASC
CAUX : Mme DORADO
AUMES : Mme DURAND
PEZENAS : M. CASTILLO
PORTIRAGNES : M. FAURE
PAULHAN : M. ALEIX

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 2

FLORENSAC : Mme BENSIALI-SARAZI à M. TUYA

MARSEILLAN : M. ROUVIER à M. GASC

ABSENTS EXCUSÉS : 14

POMEROLS : M. SICARD
VIAS : MM. DARTIER, BOLINCHES
PINET : Mme BASTOUL
CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA
TOURBES : M. BOUISSEREN

AGDE : MM. FREY, BENTAJOU, GLOMOT
PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ
PAULHAN : Mmes DAVIT, LABORDA
USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONNAFOUX

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 11 octobre 2022

- 1°) Installation des nouveaux délégués de la commune de Florensac
- 2°) Décisions modificatives n°1 et n°2
- 3°) Mise à jour du régime des amortissements pour les immobilisations
- 4°) Autorisation anticipées des dépenses d'investissement pour l'année 2023
- 5°) Création d'un poste d'agent de maîtrise principal au service d'enlèvement des tags
- 6°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 29 novembre 2022 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 7 décembre 2022, à 18h30, salle de la Médiathèque à Caux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Jérôme BONNAFOUX est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

1°) Installation des nouveaux délégués de la commune de Florensac

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 6 octobre 2022, le conseil municipal de la commune de FLORENSAC a délibéré afin de désigner deux nouveaux représentants au sein du comité syndical du Sivom suite aux démissions de Mme JOBERT et M. MAFFRE. L'assemblée municipale de FLORENSAC a désigné en qualité de délégués titulaires : M. Richard SEGHIER et Mme Fabienne BENSIALI-SARAZI. La composition des délégués de la ville de FLORENSAC est désormais la suivante :

Délégués titulaires

M. Bernard TUYA

M. Richard SEGHIER

Mme Fabienne BENSIALI-SARAZI

Délégués suppléants

M. Jérôme SEGARRA

M. Christophe MARCO

M. Pierre ROUCAYROL

Le comité syndical prend acte de ces désignations, à l'unanimité.

2°) Décisions modificatives n°1 et n°2

Madame la Vice-Présidente en charge des Finances expose qu'en raison de besoins à l'issue des dotations aux amortissements de l'année 2022, il convient d'adopter les décisions modificatives budgétaires n°1 et n°2 suivantes :

Décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
6811 Dotations amortissements immobilisations incorporelles	+ 2.650,00	
64111 Rémunération principale titulaires		- 2.650,00
TOTAL	+ 2.650,00	- 2.650,00

Décision modificative n°2

INVESTISSEMENT

Dépenses		
28158 Autres installations matériel et outillage techniques		+ 400,00
281828 Autres matériels de transport		+ 1.703,00
281831 Matériel informatique scolaire		+ 2,00
28188 Autres immobilisations corporelles		+ 145,00
28138 Autres constructions		+ 400,00
TOTAL		+ 2.650,00
Recettes		
020 Dépenses imprévues		+ 2.650,00
TOTAL		+ 2.650,00

Adopté à l'unanimité.

3°) Mise à jour du régime des amortissements pour les immobilisations

Madame la Vice-Présidente en charge des Finances indique à l'assemblée que la durée des amortissements des biens du Sivom n'a pas été révisée depuis la délibération en date du 3 avril 2012.

Afin de mettre à jour ce régime des amortissements pour les immobilisations et par ailleurs d'être en conformité avec la nomenclature M57, le comité syndical est invité à adopter le nouveau tableau des amortissements ci-après :

Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Frais d'études, de recherches ou d'insertion non suivis de travaux	5
Autres agencement et aménagement de terrain	10
Logiciels utilitaires micro-informatiques	2
Agencements et aménagements de bâtiments	20
Bâtiments légers, abris	15
Equipements de garage et atelier (outillage, petit matériel...)	5
Equipements de garage et atelier (gros matériel)	10
Installations et appareils de chauffage (non scellés)	5
Matériels de bureau électrique ou électronique	5
Matériels informatiques	5
Matériels classiques et durables	10
Matériels classiques et légers	5
Véhicules légers et deux roues	5
Véhicules utilitaires et camions	10
Mobilier	10
Autres immobilisations corporelles	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Biens de faible valeur inférieur à 500 euros	1

Adopté à l'unanimité.

4°) Autorisation anticipées des dépenses d'investissement pour l'année 2023

Madame la Vice-Présidente en charge des Finances expose qu'afin de pouvoir mandater les éventuelles dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2023, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Adopté à l'unanimité.

5°) Création d'un poste d'agent de maîtrise principal au service d'enlèvement des tags

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que l'agent de la brigade d'enlèvement des tags, actuellement au grade d'agent de maîtrise, peut prétendre à sa nomination en qualité d'agent de maîtrise principal.

Compte tenu de ses qualités et des fonctions exercées, il est proposé au comité syndical de créer un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} janvier 2023 et de supprimer le poste d'agent de maîtrise.

Adopté à l'unanimité.

6°) Questions diverses

Un échange rapide s'engage sur les consommations des crédits de l'année 2022 présenté par le Directeur et des questions sont posées sur les conséquences de l'inflation pour le Sivom, notamment au niveau des dépenses énergétiques 2023.

Madame la Présidente remercie Mme Virginie DORADO, déléguée de la ville de CAUX, pour son accueil et invite les délégués au repas annuel au restaurant Les Valseuses.

Le Secrétaire de Séance,
Jérôme BONNAFOUX

